

3.5 Espace rural

3.5.1 Occupation du sol en milieu rural

L'espace rural de la commune comprend l'étendue actuellement non construite du territoire. Il englobe les zones utilisées par l'agriculture, la forêt, la nature et les espaces de verdure destinés à la détente.

Ces différentes zones occupent 352 hectares sur la commune, soit 54% du territoire. Elles sont illustrées par la planche n° 17 et se répartissent de la manière suivante :

- Zone agricole : 234 ha
- Zone de bois et forêts : 85 ha
- Zone de verdure : 33 ha

La zone agricole

Cette zone occupe la plus grande part de l'espace rural. Sa surface est relativement importante pour un territoire aussi proche du centre urbain. Ceci peut s'expliquer en partie par l'obstacle naturel formé par l'Arve, qui a longtemps limité l'expansion de la ville.

Cette zone se caractérise par une prédominance de grandes cultures, qui représentent au total environ 130 ha. Ces grandes cultures sont principalement situées sur les plateaux de Vessy et Pinchat, ainsi qu'aux alentours du hameau de Sierne.

Elles sont constituées de très grandes parcelles (les cinq parcelles les plus importantes représentent à elles seules plus de 50% de cette surface). Elles sont généralement faiblement pourvues en éléments naturels à l'exception de quelques cordons boisés, haies ou alignements d'arbres, reliques des anciennes structures agricoles bocagères ou haies reconstituées, notamment à Sierne.

Deux autres types de culture sont représentées de manière significative sur le territoire communal : les cultures maraîchères et la vigne.

Les cultures maraîchères couvrent 45 ha et sont situées dans la zone des anciens marais asséchés au cours du siècle dernier. Seul 1 ha de culture hors-sol est présent à Veyrier. Ce type de cultures est cependant appelé à se développer.

Les vignes sont situées sur les coteaux des rives de l'Arve au niveau du hameau de Sierne et du Petit-Veyrier. Elles représentent une surface totale d'environ 8 ha.

Dans la zone agricole, les constructions destinées à l'agriculture couvrent environ 5 ha, tandis que 27 ha sont occupés par des installations ou activités non agricoles, tels que l'EMS de la Maison de Vessy, les tennis, des jardins familiaux, des habitations, etc. Le solde des surfaces affectées à la zone agricole est composé de prés et de zones de forêts et de verdure.

Il est également intéressant de mentionner la présence d'environ 16 ha de cultures en zone destinée à la construction. Ces surfaces sont principalement occupées par les grandes cultures et situées en zone villa.

La commune compte 189 ha de surfaces d'assolement (SDA) qui représentent les surfaces minimales de terres cultivables nécessaires à l'approvisionnement de la population (art. 26, OAT).

La zone bois et forêts

Les caractéristiques de la zone forestière sont décrites en détail au chapitre 3.5.3.

La zone de verdure

Les terrains de sport de Vessy occupent une part importante de la surface de la zone de verdure (70%). Le solde est constitué de terrains de sport et de parcs situés au cœur des constructions.

Les milieux naturels

Le territoire de la commune contient différents types de milieux naturels, dont aucun n'a une importante valeur biologique ou de grande étendue. Il est toutefois situé à proximité d'objets naturels d'importance régionale, comme le Salève, le vallon de l'Arve et le bassin versant de la Drize et de part sa position joue un rôle de réseau entre ces différents éléments.

Un réseau agro-écologique a été mis en place à l'initiative de quelques agriculteurs. Il s'appuie sur les éléments naturels existants tels que les forêts ou les cours d'eau. Les milieux naturels de la commune comprennent :

- Les rives de l'Arve et ses boisements, qui sont les principaux milieux d'intérêt naturel de la commune. Ces rives font l'objet d'une protection en rapport avec la Loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (juillet 1995). Elles constituent une pénétrante verte-bleue vers l'agglomération de Genève
- Les forêts (voir chapitre 3.5.3)
- Les cordons boisés, qui accompagnent certains chemins ou cours d'eau comme le ruisseau des Marais
- Les allées de chênes, de noyers et de peupliers. Il en existe un grand nombre et de tout âge. Elles ont également un intérêt paysager, pour leur aspect traditionnel



Allée de peupliers sous le Pré-Princep en direction des rives de l'Arve - 2006

- Les haies. Elles sont restées rares et sont l'objet d'initiatives particulières, comme celle plantée en 1998 le long de la route du Pas-de-l'Echelle par les agriculteurs dans le cadre du réseau agro-écologique
- Les zones humides. La réserve naturelle de Vessy est située près du quartier des Quatre-Fontaines ; elle possède un sentier didactique. Un étang se situe dans la propriété Duval, à proximité de l'école de Pinchat en amont du tracé du nant de la Tour-de-Pinchat
- Les jachères florales, surfaces ensemencées et entretenues par les agriculteurs qui, par les espèces qu'elles abritent, remplacent les friches et milieux pionniers et diversifient le paysage. Les jachères sont principalement situées à l'intérieur du réseau agro-écologique
- Les cours d'eau. Veyrier compte huit cours d'eau, dont quatre ont leur bassin versant entièrement situé sur le territoire communal.
Ces différents cours d'eau sont présentés ci-dessous

L'Arve

Son bassin versant est situé en grande partie sur territoire français. Son lit est naturel et il constitue avec le cordon riverain qui l'accompagne un milieu d'intérêt naturel. L'Arve recueille les eaux de cinq nants principaux situés sur le territoire de la commune. La qualité de ses eaux est globalement bonne. Sur le territoire communal, l'Arve possède un lit et des berges naturelles à l'exception du tronçon situé à proximité de l'ancienne usine de Vessy.



L'Arve - 2006

Nants de Vessy, rivière de la Drize, nant du Bois Carrés, ruisseau des Marais, ruisseau de la Tour-de-Pinchat, nant de la Ginquette, nant du Bois-des-Pins.

Ces cours d'eau sont en règle générale en mauvais état. Ceux qui traversent les zones agricoles ont été en grande partie enterrés. Leurs eaux sont de mauvaise qualité en raison de pollutions diffuses dont ils sont victimes. Ils reçoivent des substances organiques en provenance de l'agriculture, mais également d'autres types de polluants comme des hydrocarbures, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ou des métaux lourds en provenance des routes. Ils récoltent les eaux provenant de surfaces imperméables. Leurs débits de crue sont donc accentués tandis qu'ils sont facilement à sec en période d'étiage. Les pointes de crue génèrent localement des phénomènes d'érosion des berges.

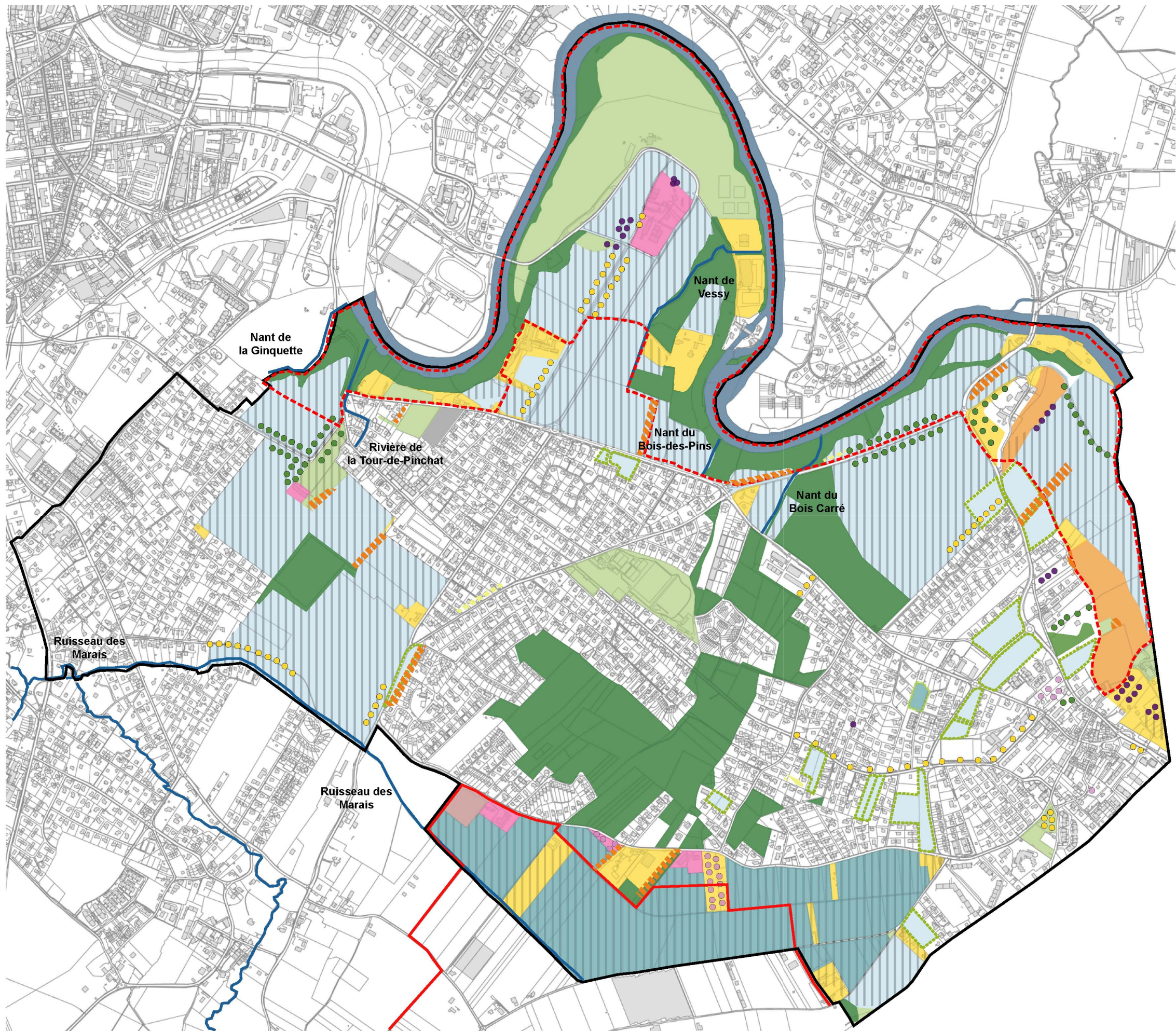
Il n'existe pas sur le territoire communal de biotope protégé en tant qu'objet par la législation cantonale ou fédérale.

Il existe une petite réserve naturelle à proximité du quartier des Quatre-Fontaines en bordure de la route de Veyrier. L'Etat et la ville de Genève en sont les propriétaires et elle est gérée par le domaine nature et paysage DNP. C'est une zone boisée très touffue qui souffre d'un certain nombre de problèmes : circulation des piétons, mauvais équilibre des peuplements forestiers, sécheresse des dépressions destinées aux points d'eau.

L'autoroute A40, la route départementale RD 206 et la voie ferrée créent une barrière quasiment infranchissable pour la faune entre le Salève et Veyrier. A moins qu'un passage supérieur à faune ne soit réalisé sur ces différents ouvrages, il paraît peu vraisemblable d'envisager une liaison biologique à cet endroit à moyen terme.

Pour préserver la nature sur le territoire communal, il est nécessaire :

- d'augmenter la quantité de surface proches de l'état naturel
- de mettre en place un réseau écologique permettant la circulation de la faune entre ces surfaces
- de protéger du public certains milieux naturels sensibles



COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.5 Espace rural
3.5.1 Occupation du sol en milieu rural

Planche n° 16

Cours d'eau

L'Arve



Autres cours d'eau



Structure végétale

Parcs, prés et espaces de verdure



Cadastre forestier



Cordons boisés à valeur écologique



Cordons boisés à faible valeur écologique



Vergers à valeur écologique



Vergers à faible valeur écologique



Allées d'arbres et parcs boisés à valeur écologique



Allées d'arbres et parcs boisés à faible valeur écologique



Zones protégées

Réserve naturelle de Vessy



Rives de l'Arve



Structure agricole

Grandes cultures en zone agricole
Grandes cultures hors zone agricole



Cultures maraîchères en zone agricole
Cultures maraîchères hors zone agricole



Vignes en zone agricole



Culture "hors sol"



Zone pour l'agriculture spéciale (ZAS)



Construction agricole



Affectation non-agricole



Surface d'assolement



Division administrative

Commune de Veyrier



Fond de plan: données SITG - mai 2007
Echelle 1:13'000
Atelier d'architecture Jacques Bugna - Florian Barro

3.5.2 Sites caractéristiques

Les rives de l'Arve

Les rives, leurs boisements et les surfaces agricoles qui s'y trouvent, forment un ensemble naturel de grande valeur paysagère et écologique. Ce site a gardé un caractère traditionnel et naturel très marqué malgré sa localisation en périphérie de la ville. Il fait l'objet d'une protection cantonale constituée par le "périmètre de protection des rives de l'Arve".

Les sites agricoles de grandes cultures

Trois zones de grandes cultures ont été préservées dans la commune, chacune étant rattachée à un ensemble de bâtiments agricoles anciens, à savoir :

- Les Quibières ainsi que les champs et les vignes bordant l'Arve rattachés à Sierne
- Le plateau de Vessy, rattaché au hameau du même nom
- Sur-Pinchat et Les Mouilles rattachés à la ferme Borel-de-Seigneux dite de Pinchat

Ces espaces forment des sites particulièrement caractéristiques et offrent de larges dégagements vers l'Arve, le Salève et la ville.



Cultures sur les terrains des Quibières entre les routes du Pas-de-l'Echelle et du Stand-de-Veyrier - 2006

Le site agricole des cultures maraîchères

La zone des anciens marais de Veyrier-Troinex est devenue agricole après avoir été drainée durant la première moitié du XXème siècle. Elle limite la commune au sud.

Elle constitue également un site spécifique, d'où le Salève s'impose. Elle est caractérisée par des cultures maraîchères intensives et la présence de serres.

Les sites boisés

Les sites boisés de la commune se présentent sous deux formes différentes : les massifs forestiers et les cordons boisés. Ils constituent un élément structurant du territoire communal.

Les massifs forestiers sont principalement situés dans ou en bordure de la zone construite. C'est notamment le cas du Bois-Gourmand, des Bois-Carrés et des Bois-de-Veyrier. Le Bois-Marquet (qui constitue un îlot au sein de la zone agricole) ainsi que les boisements de l'Arve font figure d'exception.

Les cordons boisés sont répartis dans la commune aussi bien en zone agricole qu'en zone construite. Ils sont localement accompagnés de vergers ou d'allées d'arbres.

Malgré leur étendue relativement modeste, l'ensemble de ces éléments, associé à l'arborisation présente dans les jardins, confère à la commune un caractère boisé significatif.

Les ensembles bâtis traditionnels

Le village, cœur décentré de la commune, est situé au carrefour des deux routes provenant de Carouge et de Genève. Il se distingue par son importance relative par rapport à l'ensemble des villages genevois. Ses constructions contiguës se situent de façon typique entre rue et jardin. Sa place de l'Eglise constitue aujourd'hui encore le centre de l'agglomération.



Le village de Veyrier - 2006

La ferme du Reposoir forme un groupe de qualité avec ses dépendances et les bâtiments de La Salésienne.

Le hameau du Petit-Veyrier est situé comme les deux autres hameaux sur le haut des coteaux de l'Arve, groupant demeures bourgeoises et bâtiments agricoles.

Le hameau de Sierne, d'origine médiévale, groupé sur son promontoire naturel, constitue un ensemble exceptionnel.

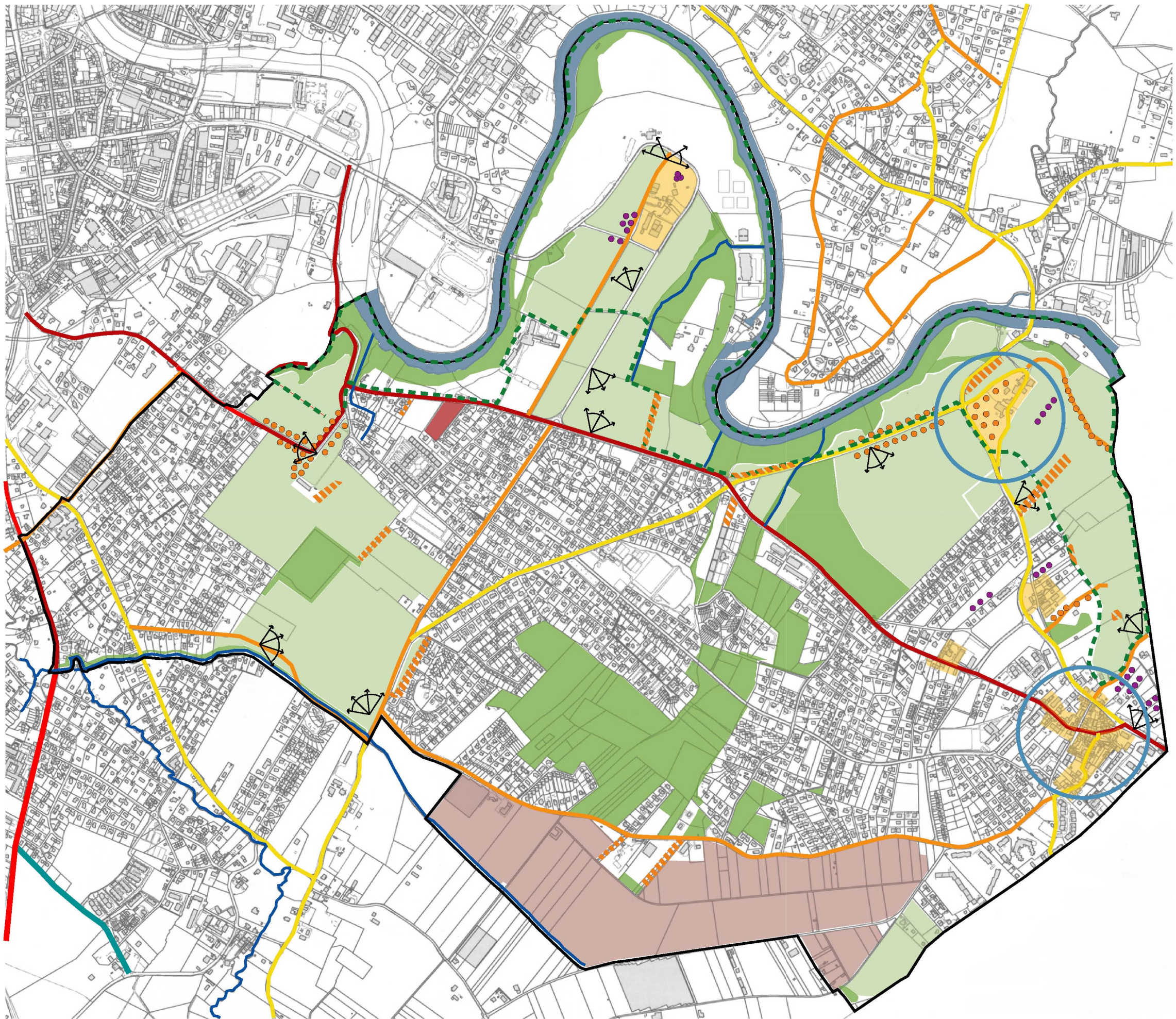


Le hameau de Sierne - 1991

Le hameau de Vessy regroupait jusqu'au XVIII^{ème} siècle plusieurs familles autour d'une maison forte construite par le marquis de Coudrée (1600).

Dès 1760, les nouveaux acquéreurs du domaine firent détruire la plupart des bâtiments occupés par les paysans et construisirent les maisons de maître qui subsistent. Ce hameau mérite une remise en valeur.

Les planches n°18, n°19 et n°20 illustrent les éléments constituant les sites caractéristiques.



COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.5 Espace rural
3.5.2 Sites caractéristiques

Planche n° 17

Cours d'eau

L'Arve

Autres cours d'eau

Protection

Périmètre de protection des rives de
l'Arve

Voies historiques

Fédérales

Cantionales

Communes

Structure végétale et agricole

Cadastre forestier

Cordons boisés à valeur écologique

Allées d'arbres à valeur écologique

Vergers à valeur écologique

Réserve naturelle de Vessy

Sites agricoles de grande culture

Sites de cultures maraîchères

Eléments significatifs

Ensemble bâti traditionnel

Vue remarquable

Inventaire fédéral des sites construits à
protéger en Suisse (inventaire "ISOS")

Division administrative

Commune de Veyrier

COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.5 Espace rural
3.5.2 Sites caractéristiques
Zoom secteur Veyrier, Petit-Veyrier,
Sierre

Planche n° 18

Cours d'eau	
L'Arve	
Autres cours d'eau	
Protection	
Périmètre de protection des rives de l'Arve	
Structure végétale et agricole	
Cadastre forestier	
Cordons boisés à valeur écologique	
Allées d'arbres à valeur écologique	
Vergers à valeur écologique	
Sites agricoles de grande culture	
Éléments significatifs	
Ensemble bâti traditionnel	
Vues remarquables	
Division administrative	
Commune de Veyrier	

Bâtiments à l'inventaire	
3. Habitation	10. Château de Veyrier
4. Habitation	(classé)
5. Habitation	11. Maison "la Veyrite"
6. Habitation	12. Croix
7. Annexe mairie	13. Ancienne école
8. Mairie de Veyrier	14. Habitation
9. Eglise de Veyrier	15. Chapelle Protestante



COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.5 Espace rural
3.5.2 Sites caractéristiques
Zoom secteur Vessy

Planche n° 19

Cours d'eau

L'Arve

Autres cours d'eau

Protection

Périmètre de protection des rives de
l'Arve

Structure végétale et agricole

Cadastre forestier

Cordons boisés à valeur écologique

Allées d'arbres à valeur écologique

Vergers à valeur écologique

Réserve naturelle de Vessy

Sites agricoles de grande culture

Sites de cultures maraîchères

Éléments significatifs

Ensemble bâti traditionnel

Vues remarquables

Division administrative

Commune de Veyrier

Bâtiments à l'inventaire

1. Pont de Vessy
2. Ferme de Pinchat

3.5.3 Zone de bois et forêts

Le territoire de la commune compte 86,5 hectares (ha) de forêts recensées au cadastre forestier du canton de Genève. La zone légale de bois et forêts couvre quant à elle 85 ha.

Le cadastre forestier représente l'étendue actuelle de la forêt. Il ne correspond donc pas exactement aux limites strictes de la zone légale de bois et forêts.

Le cadastre forestier s'étend sur différentes zones d'affectation, soit :

- Bois et forêts : 82 ha
- Zone constructible : 2.2 ha
- Agricole : 1.8 ha

Il faut également relever que 3 ha de la zone bois et forêts ont actuellement une utilisation différente (prairies, activités sportives, etc.).

Veyrier comme le canton de Genève, bénéficie d'un climat plus chaud et plus sec que le reste du plateau suisse. Ce climat favorise les chênaies qui sont ainsi bien représentées sur le territoire communal.

Les forêts sont marquées par une exploitation en taillis de plusieurs siècles. Elles ont été fortement exploitées pendant la première moitié du XXème siècle, puis laissées à l'abandon. Elles sont actuellement en assez mauvais état et n'ont pas atteint un stade d'équilibre souhaitable. Les peuplements d'âge moyen prédominent au détriment des jeunes et des plus anciens. Leur productivité est diminuée de manière significative par ce défaut d'entretien.

La situation des forêts à proximité directe de l'agglomération genevoise et leur facilité d'accès, en font des forêts péri urbaines avec une tendance d'accueil. Elles sont fortement parcourues par le public. Leur relief est relativement plat, à l'exception des peuplements bordant les rives de l'Arve.

Sur les quelques 65 ha de massifs forestiers (hors cordons boisés et haies), environ 15 ha appartiennent à l'Etat de Genève, 7 ha à la commune et le reste à des propriétaires privés. Les parcelles sont fortement morcelées, ce qui rend leur exploitation difficile. Pour améliorer cette exploitation et optimiser la gestion des forêts de la commune, la plupart des propriétaires se sont regroupés au sein de l'Association des propriétaires de forêts de la commune.

Le plan directeur forestier cantonal, datant de novembre 2000, prévoit pour chaque entité forestière une fonction principale et une tendance, qui peuvent être : accueil du public, protection de la nature, protection (stabilité du sol) ou multifonctionnelle (pas de fonction particulière définie). Ce document montre que :

- Les bois situés à proximité directe des habitations (Bois de Veyrier et Bois Carrés) sont des boisements multifonctionnels à tendance d'accueil au public
- Les boisements des rives de l'Arve sont importants pour la protection des rives contre l'érosion, à l'exception de ceux du plateau de Vessy qui, en raison de la proximité des installations sportives et de relief plus doux, sont destinés à l'accueil du public
- A l'exception des Bois Carrés et de Veyrier, la quasi totalité des boisements ont une fonction ou une tendance de protection de la nature

Le cadastre forestier est illustré sur la planche n°20.

Exploitation

Le principe de l'exploitation des forêts communales est décrit dans le "Plan de gestion des forêts sises sur le territoire de la commune de Veyrier" réalisé par le bureau Xylon (septembre 1998). Ce plan propose un découpage des forêts en unité de gestion, en fonction des peuplements et des limites de parcelles. Des surfaces, volumes sur pied et degrés d'urgence ont été calculés et sont proposés pour chaque unité de gestion.

A partir de ce document, d'importants travaux d'entretien ont été planifiés sur cinq saisons, soit à partir de la fin 2001 jusqu'à l'hiver 2005-2006. Une fois ces travaux terminés, une nouvelle planification sera réalisée sur d'autres unités de gestion. Il est prévu d'intervenir sur chaque parcelle tous les 10 à 15 ans environ.

L'exploitation s'intégrera dans le "programme Chêne" qui se met en place actuellement dans le canton pour favoriser la régénération et le maintien à long terme des chênaies, qui font partie du patrimoine genevois.

Les interventions qui seront effectuées dans les différents boisements permettront :

- D'améliorer leur qualité écologique. En effet, l'entretien des forêts permettra de rajeunir sélectivement certains boisements et de donner de la place à quelques arbres pour qu'ils puissent se développer. Il sera ainsi possible d'observer l'apparition d'une mosaïque de peuplements d'âges différents, qui constitueront autant de strates différentes, chacune d'entre elles accueillant une faune et une flore spécifique. C'est la biodiversité globale de la forêt qui sera ainsi améliorée
- D'augmenter leur productivité. En effet, les forêts actuelles sont peu productives, puisque les arbres se faisant concurrence grandissent moins. Des coupes sélectives permettront d'augmenter la productivité forestière à long terme

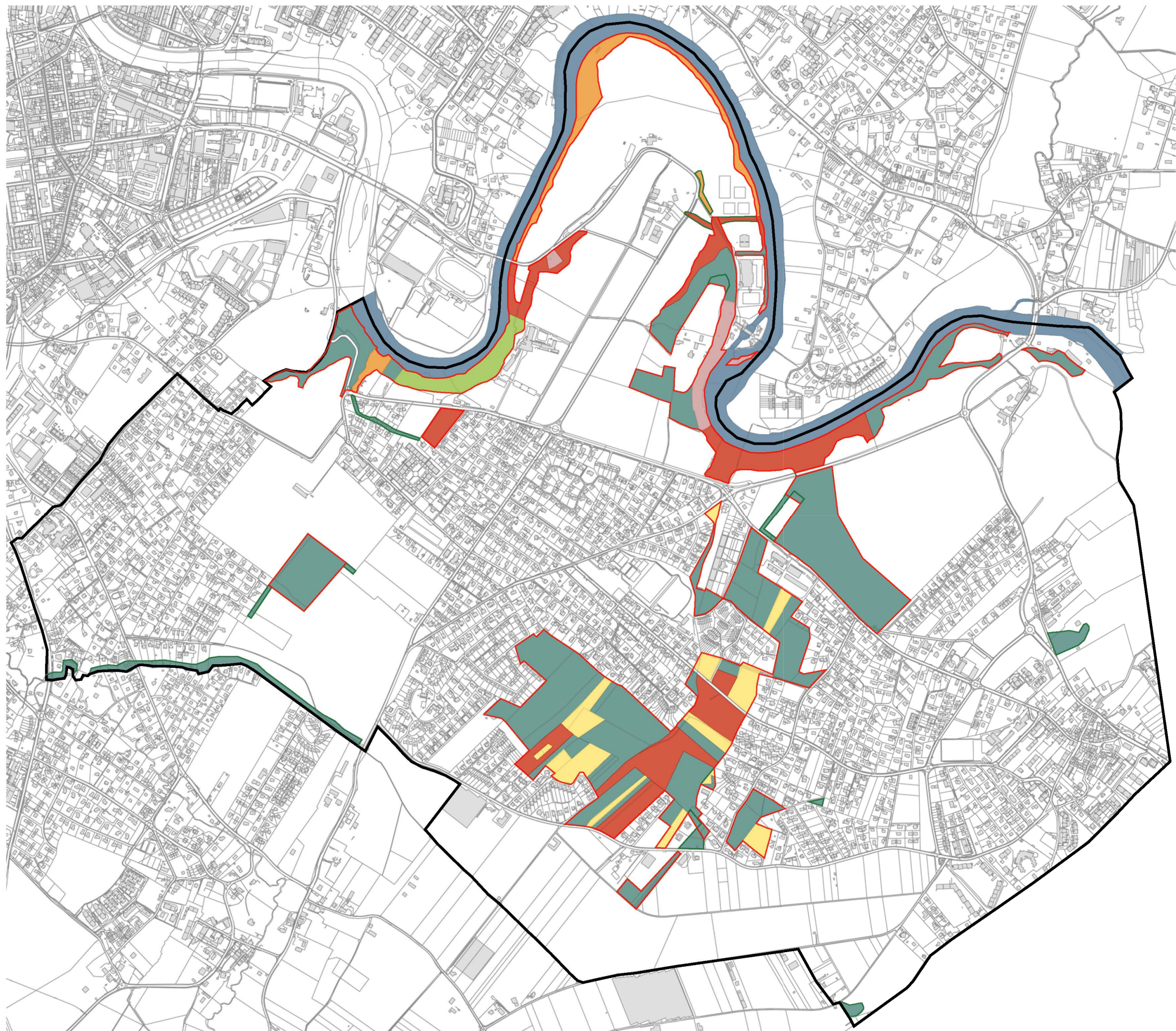
Utilisation du bois

Depuis l'hiver 2001-2002, le bois récolté est transporté, broyé en copeaux et utilisé pour l'alimentation du chauffage à bois de l'école du Bois-Gourmand. L'exploitation des forêts communales permet de couvrir la plus grande partie des besoins en chauffage de l'école du Bois-Gourmand, soit environ 500 m³ par an.

Depuis 2004, un complexe comprenant une école privée ainsi qu'un immeuble de logements, a été construit à proximité du site et est chauffé par la même installation. 850 m³ de bois sont aujourd'hui nécessaires pour chauffer la totalité des bâtiments. Ainsi, la commune doit acquérir du bois provenant d'autres communes pour couvrir l'entier de son approvisionnement.

A l'heure actuelle, à l'exception de quelques arbres aux "Bois-Carrés", il n'existe aucune possibilité de production de bois de sciage dans les forêts communales.

L'entretien qui sera pratiqué permettra, au fil des années, d'améliorer la productivité des forêts et la qualité des bois. Il est probable qu'à long terme environ 40% des bois pourront être utilisés pour le sciage (quantité maximale pour les chênaies).



COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.5 Espace rural
3.5.3 Aire forestière

Planche n° 20

Cours d'eau	
L'Arve	
Aire forestière	
Cadastre forestier	
Zone de bois et forêts	
Propriété	
Commune de Veyrier	
Ville de Genève	
Services industriels	
Etat de Genève	
Hospice général	
Propriété privée	
Division administrative	
Commune de Veyrier	

3.5.4 Géologie

Le contexte géologique et hydrogéologique de la commune est appréhendé sur la base des cartes géotechniques du canton de Genève, ainsi que sur les sondages existants sur la commune.

Le plateau de Veyrier est constitué principalement par des formations quaternaires. Ces formations sont limitées au nord par l'Arve. Au sud / sud-est, elles buttent contre les formations mésozoïques du Salève. A l'est, elles se pincement entre le Petit Salève et les formations alluviales de l'Arve.

Le quaternaire est formé en majeure partie par la "moraine argileuse de fond" rattachée au complexe würmien. Il est composé de lentilles essentiellement argileuses. Par endroit, cette formation peut être plus ou moins caillouteuse. Sa topographie est accentuée par des drumlins (reliques des moraines de fond des glaciers) et par des crêtes morainiques (par exemple : les moraines de La Grande-Fin). Ce complexe s'étend sur la partie ouest du plateau depuis le village de Veyrier jusqu'au lieu dit "la Place-Verte". Une petite partie se trouve également à la limite ouest de la commune vers Pinchat.

Au-dessus de cette formation, se développe de la "moraine caillouteuse superficielle". Elle est composée d'argile à galets alpins, de sable et de limons. Elle s'étend sur un tracé sud-ouest à nord-est partant du ruisseau des Marais, passant vers le Bois Marquet et se terminant sur le plateau de Vessy. Il y en a aussi dans la région du Petit-Veyrier et de Sierne. Ces dépôts superficiels relativement perméables permettent le développement de nappes perchées de faible extension qui alimentent quelques sources sur le territoire communal.

Au sud de la commune, les formations quaternaires morainiques sont recouvertes par des dépôts marécageux datant du retrait glaciaire (env. 10'000 ans, Holocène). Elles sont principalement composées par des terres noires, humides, drainées et sont acquises à la culture. Localement, il est possible de trouver des reliques de tourbe.

Les falaises de l'Arve sont constituées des dépôts de l'alluvion ancienne, formation très perméable, qui forme la base du complexe würmien (env. 80'000 ans). Ce sont des graviers sous-glaciaires de transgression. Ce niveau aquifère abrite la nappe principale du Genevois exploitée pour l'eau potable notamment au puits de Bella-Vista.

Sur la pointe du plateau de Vessy, se trouve la formation perméable des "alluvions de terrasse" de l'Arve surmontant directement la formation de l'alluvion ancienne. Les alluvions de la terrasse de l'Arve sont composées de faciès très variables : limon sableux, sable, gravier à galets, etc. En raison de l'absence du niveau de moraine argileuse peu perméable érodé au droit de ce secteur, ce site particulièrement perméable a permis l'implantation de la station de réalimentation artificielle de Vessy, afin de contribuer à l'alimentation de la nappe du Genevois et permettre son exploitation à long terme.

Selon la carte hydrogéologique du canton de Genève, mise à jour par le Service cantonal de géologie en janvier 2002, la quasi-totalité du territoire de la commune est située au droit de la nappe principale du Genevois. Par conséquent, comme le confirme la carte de protection des eaux du canton de Genève entrée en vigueur en mars 2003, il y a lieu de considérer les secteurs de protection des eaux suivants :

- Zone AU de protection des eaux pour les secteurs où la nappe n'est pas recouverte de matériaux peu perméables);
- Zone B pour les emprises situées à l'aplomb de la nappe et où celles-ci disposent d'une bonne protection naturelle contre les risques de pollution (présence importante de matériaux peu perméables);
- Hors de tout secteur de protection des eaux pour les terrains situés à l'extérieur de la nappe.

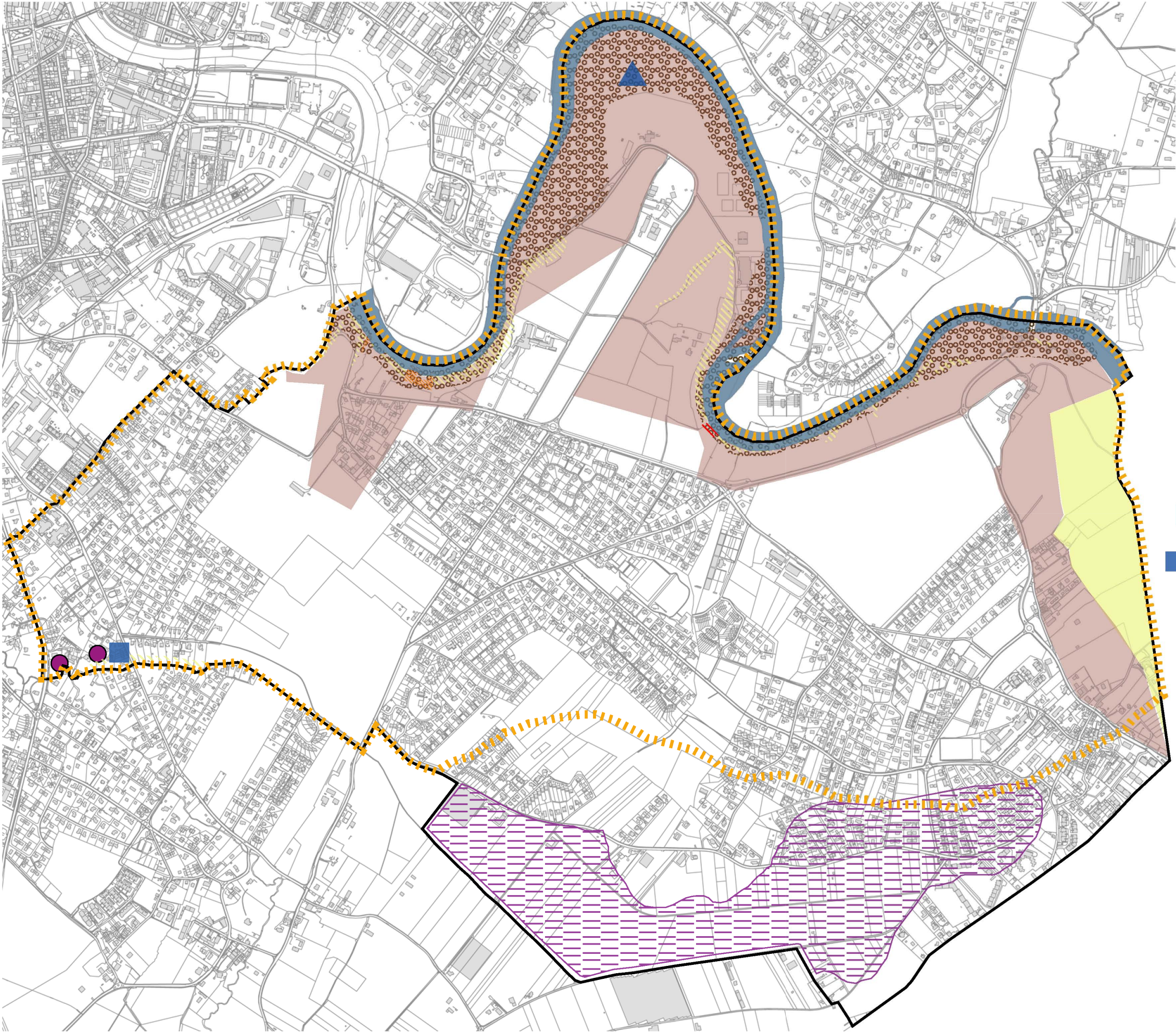
Trois puits sont toujours en exploitation, celui de Bella-Vista et les deux puits de Veyrier, situés sur le territoire français à proximité du Petit-Veyrier. Une emprise d'environ 17 ha sur le territoire communal est classée comme zone de protection rapprochée des eaux souterraines (zone S2). Sur la base de la réglementation en vigueur, toute construction est interdite au droit de ce secteur. De plus, l'épandage de purin n'y est autorisé qu'à titre exceptionnel et l'utilisation de certains produits phytosanitaires y est totalement interdite.

Sur la commune plusieurs zones instables de faible importance sont recensées principalement le long des berges de l'Arve. Ces phénomènes superficiels sont cependant très localisés et peu actifs.

La planche n°21 illustre les données géologiques de la commune.



L'Arve - 2006



COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.5 Espace rural
3.5.4 Géologie

Planche n° 21

Cours d'eau

L'Arve



Ouvrages

Puits de pompage



Station de réalimentation de la nappe



Zone de protection des eaux AU



Zone de protection SII



Nappe du Genevois



Instabilité de terrain

Glissements actifs



Glissements lents ou très lents



Glissements peu actifs



Eboulis



Géologie

Alluvions anciens



Dépôts palustres



Moraine würmienne



Division administrative

Commune de veyrier

